

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze juillet deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 06/07/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON.

**EXCUSES :** Béatrice DUFOUR, Monique REIX – BUSSY, Dominique GILLES.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2010 – 061 : ZAE DU THEIL – CESSION PARCELLE D 931

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la délibération 2008-094 fixant le prix de session des parcelles présentes sur la partie sud de la ZAE du Theil

Monsieur le Président rappelle que par délibération 2008 – 094, le conseil a fixé le prix des parcelles situées sur la partie sud de la ZAE du Theil à 6,50 € HT et a autorisé une diminution, dans la limite de 25 %, du prix de cession pour la société qui avait convenu de son installation en 2001 avec la municipalité de Saint-Léonard de Noblat sur la parcelle D 692.

Monsieur le Président expose que cette société procédera à l'acquisition d'une partie de la parcelle D 692 qui est devenue, après bornage, la parcelle D 931 d'une surface de 7 903 m<sup>2</sup>, par l'intermédiaire de la SCI HFPP, pour un montant de 38 566,64 € HT. Un compromis de vente a été signé en ce sens le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** la cession de la parcelle D 931, d'une superficie de 7 903 m<sup>2</sup>, pour un montant de 38 566,64 € HT,

**Autorise** Monsieur le Président à signer tous les actes à intervenir pour permettre cette cession.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 15 juillet 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 06/07/2010

Le Président,

  
Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : ZAE DU THEIL - CESSION PARCELLE D931

Date de transmission de l'acte : 16/07/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 16/07/2010

Numéro de l'acte : 2010-061 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100715-2010-061-DE

Date de décision : 15/07/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Amenagement du territoire